

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**Graisse haute température pour paliers à rouleaux
Numéro d'article: 21909**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Télécopie +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Contient: Acides naphténiques, sels de zinc. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 2 / 12

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 2,5	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc CAS: 85940-28-9, EINECS/ELINCS: 288-917-4, Reg-No.: 01-2119521201-61-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	di-Lithium tétraborate CAS: 12007-60-2, EINECS/ELINCS: 234-514-3, Reg-No.: 01-2120770724-49-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302 - Repr. 2: H361d SCL [%]: >= 3,8: Repr. 2: H361
0,1 - < 1	Acides naphténiques, sels de zinc CAS: 12001-85-3, EINECS/ELINCS: 234-409-2, Reg-No.: 01-2120783834-41-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxydes de soufre (SOx).
oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 3 / 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Sol très glissant suite au déversement du produit.
- Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser mécaniquement.
- Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Protéger la peau en appliquant une pommade.
- Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
- Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Empêcher les infiltrations dans le sol.

- Ne pas stocker avec des agents oxydants.
- Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Voir la SECTION 1.2

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 4 / 12

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédant une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.18 mg/m ³ (AF=75)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3.3 mg/kg bw/d (AF=30)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1.7 mg/kg bw/d (AF=60)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.17 ng/kg bw/d (AF=600)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.29 mg/m ³ (AF=150)
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 7.1 mg/m ³ (AF= 12.5)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 333 mg/kg bw/D (AF= 30)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 166 mg/kg bw/D (AF= 60)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.83 mg/kg bw/D (AF= 60)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.74 mg/m ³ (AF= 25)
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,6 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 9,6 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,19 mg/kg bw/d

PNEC

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
Eau douce, 0,004 mg/L (AF= 1000)
Eau de mer, 0 mg/L (AF= 10000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 689.7 µg/L (AF= 1)
Sédiment (Eau douce), 0,015 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,002 mg/kg dw
Sol, 0,001 mg/kg dw
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 44 mg/L
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
Eau douce, 0,002 mg/l (AF=1000)
Eau de mer, 0,0002 mg/l (AF=10000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l (AF=100)
Sédiment (Eau douce), 19,3 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 1,93 mg/kg dw
Sol, 15,7 mg/kg dw

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	pâteux
Couleur	vert
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	0,9 (DIN 51757) (25°C / 77,0°F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	NGLI 2
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Point de goutte: 250°C

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 6 / 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

Acides forts

Alcalis forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 7 / 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
LD50, oral, rat, 300 - 2000 mg/kg bw
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
LD50, oral, rat, 3080 mg/kg bw

Toxicité dermique aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
LD50, dermique, lapin, 20000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
LC50, inhalatoire, rat, 2.3 mg/L air, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
œil, irritant
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
œil, Provoque des lésions oculaires graves.
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
dermique, aucun effet nocif observé, keine schädliche Wirkung beobachtet,
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
dermique, non irritant
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 8 / 12

irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

dermique, sensibilisant

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

dermique, non sensibilisant

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

NOAEL, oral, rat, 89,7 mg/kg bw/day

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 50 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity)

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite.

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 9 / 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3
EC50, (72h), Algae, 4 mg/L
EL50, (48h), Daphnia magna, 35 mg/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2
LC50, (96h), poisson, 100 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 100 mg/L
EC50, (72h), Algae, 100 mg/L
NOEC, (72h), Algae, 32 mg/L
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9
EC50, (48h), Invertebrates, 5.4 mg/L
EC50, (96h), Algae, 2 - 2.1 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 400 - 800 µg/L
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 10 / 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102
150104

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 11 / 12

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PREScriptions DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 19.03.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 12 / 12

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au foetus.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

3.2